

Cadre réservé à l'association

Date de réception du dossier :/...../.....

Cours attribué :

Pièce(s) manquante(s) :

S'POART ASSO

112, rue du Général Guérin - 85000 La Roche sur Yon

Tél. : 07.71.57.82.42 / spoartasso@gmail.com / www.spoart.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/spoartasso> - Instagram : https://www.instagram.com/spoart_asso/

DOSSIER POUR UNE NOUVELLE INSCRIPTION

SAISON 2019/2020

Ce dossier est uniquement à destination des personnes qui n'étaient pas inscrites aux cours en 2018/2019

DÉBUT DES COURS : 9 SEPTEMBRE 2019

Dates des inscriptions		
MERCREDI 3 JUILLET	SAMEDI 6 JUILLET	MERCREDI 4 SEPTEMBRE
de 14h à 17h	de 10h à 12h	de 14h à 17h
Salle des Pyramides	Salle du Rancard	
2 rue Jean François Champollion	8 rue Louis Loucheur	
85000 La Roche sur Yon	85000 La Roche sur Yon	

→ Les inscriptions ne seront acceptées que lors de ces permanences. Tout dossier déposé en dehors de ces dates ou envoyé par courrier ne sera pas pris en compte.

→ **Attention** : En raison de nombreux impayés, l'inscription ne sera pas validée tant que l'ensemble du règlement n'aura pas été remis. Merci. (Inscription complète : fiches d'inscription complétées et règlement. Le certificat médical est à remettre avant le 1er cours de l'année.)

NOM

Prénom..... F M

Adresse

Code Postal

Ville.....

Pour les mineurs, nom des parents

Tél du responsable légal (obligatoire) :/.....

Email du responsable légal (obligatoire) :

Date de naissance : Age :

Indiquer votre niveau en danse hip hop (nb d'années) :

Cours souhaité (jour, tranche d'âge, lieu et horaires) :

1).....

2).....

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Objet

Ceci est un règlement intérieur, merci de bien vouloir le lire attentivement et le signer.

Article 2 : Obligations de l'Association

- L'Association assurera des cours de danse de septembre à juin. Le mois de juin est consacré aux répétitions pour le gala de fin d'année et le rattrapage des cours reportés.
- L'Association informera l'Adhérent de toute annulation ou report de cours. Dans le cas où le professeur ne pourra assurer son cours, l'Association s'engage soit à trouver un remplaçant pour le jour même, soit à reporter le cours durant les vacances scolaires ou en juin (avec accord préalable des élèves).

Article 3 : Obligations de l'Adhérent

1. L'Adhérent doit avoir une tenue appropriée (baskets, jogging,) sinon le professeur peut lui refuser de participer au cours.
2. L'Adhérent fournira le jour de l'inscription à l'association sa fiche d'inscription, son certificat médical ainsi que le règlement des cours signé, et informera l'Association de tout changement à apporter sur sa fiche d'inscription tel que l'adresse du domicile, l'adresse mail et surtout le numéro de téléphone en cas d'urgence. Il est important de renseigner le numéro de téléphone et l'adresse des parents pour les mineurs.
3. Si l'Adhérent devait être absent à un ou plusieurs cours, il se doit d'en informer son professeur le plus tôt possible, afin que le professeur puisse adapter son cours en fonction des absents. Si l'élève, lors des cours, manque d'implication et de participation en fonction des exigences du professeur et du besoin du groupe pour la préparation du gala, ses parents seront alertés sur son comportement et sur son manque d'investissement. Le professeur se garde le droit de le faire participer ou non au gala de fin d'année.
4. Si l'Adhérent est amené à s'absenter trois fois de suite sans justificatif, de ses parents pour les mineurs, l'Association se donnera la possibilité de donner fin à l'inscription sans remboursement.

Article 4 : Arrêt des cours

Si l'Adhérent souhaite définitivement arrêter ses cours de danse, il devra en informer l'Association par courrier, ainsi que son professeur dès que possible.

En cas d'arrêt définitif des cours de la part de l'Adhérent, aucun remboursement ne sera effectué.

Excepté dans les cas suivants :

- Accident survenu en cours d'année empêchant la pratique sportive (fournir un certificat médical) ;
- Déménagement hors département (fournir un justificatif de domicile).

Un remboursement sera alors effectué uniquement en cas d'arrêt définitif et calculé de la façon suivante :

Montant du remboursement = prix total des cours – (nombre de cours effectués x prix unitaire).

L'adhésion reste due.

Article 5 : Responsabilité / début et fin de cours

Nous demandons à tous les parents d'être vigilants lorsqu' ils déposent et viennent chercher leurs enfants.

Cf. « Autorisation de sortie pour les mineurs » page3 : si vous avez choisi de « déposer et venir chercher dans la salle mon enfant à chaque cours », ce choix s'applique tout au long de l'année et votre enfant vous sera remis en main propre par le professeur dans la salle et non à l'extérieur.

L'Association se décharge de toute responsabilité de ce qu'il se passe en dehors de la salle de cours et une fois le cours terminé.

Fait à, le

Signature

TARIFS DES COURS :

	1 cours par semaine	2 cours par semaine	Forfait famille (à partir de 2 personnes)	
Adhésion	10 €	10 €	10 € <u>par personne</u>	
Prix des cours (pour l'année)	170 €	250 €	140 € <u>par personne</u>	
DVD du Gala 2020	10 €	10 €	10 €	
Montant à payer	<input type="checkbox"/> 180 € ou <input type="checkbox"/> 190 €	<input type="checkbox"/> 260 € ou <input type="checkbox"/> 270 €	<input type="checkbox"/> 150 € ou <input type="checkbox"/> 160 € <u>par personne</u>	Total : €

Mode de règlement :

- En une fois par chèque de _____ €, à l'ordre de **S'Poart Asso**
Encaissement : Septembre
- En une fois en espèces : _____ €
- En 3 fois par chèque : _____ € encaissé en septembre 2019, _____ € encaissé en octobre 2019, _____ € encaissé en novembre 2019. Les 3 chèques doivent être remis lors de l'inscription.

(Chèques ANCV, ANCV Sport et Pass Culture Sport acceptés)

En cas d'urgence pour mon enfant mineur :

AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Je soussigné..... agissant en qualité de..... de l'enfant dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus autorise le professeur du cours à appeler les urgences avec possibilité d'hospitalisation, au CHD de la Roche sur Yon ou à la Clinique St Charles de la Roche sur Yon

Fait à Le

Signature

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e),
demeurant.....,
Donne mon accord pour l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant (nom et prénom de l'enfant :) dans les supports de communication réalisés par l'Association Break Dance Yonnaise (photos et vidéos) et renonce ainsi à mon (son) droit à l'image.
Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et des vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies de tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.
Je ne demande aucune contrepartie de quelque nature et je garantis de n'être lié(e) à aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Fait le :
Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Sans retour de ce document, nous considérons votre silence comme un accord.

PARTICIPATION AU GALA 2020 :

Afin de faciliter la préparation des cours pour les intervenants, en tant qu'élève souhaitez-vous participer au gala,

participation obligatoire aux deux soirées : OUI NON

(exceptés le cours de perfectionnement technique et le cours des 6 et 7 ans)

Dates potentielles les 12 et 13 juin 2020 qui vous seront confirmées.

AUTORISATION DE SORTIE POUR LES MINEURS

Je soussigné Agissant en qualité de..... de l'enfant
.....

Les cours :

- Autorise mon enfant à arriver et à quitter le cours par ses propres moyens
- Déposera et viendra chercher **dans la salle** mon enfant à chaque cours

Les répétitions du gala :

- Autorise mon enfant à quitter la salle lors des répétitions du gala par ses propres moyens
- N'autorise pas mon enfant à quitter la salle lors des répétitions du gala, viendra le déposer et le chercher aux horaires convenus par l'Association Break Dance Yonnaise

Le soir du gala :

- Autorise mon enfant à quitter la salle **seul** lors du gala (sortie par l'accueil public)
- Viendra chercher mon enfant à l'accueil administration (Rue Haxo)

Fait à Le

Signature

REPARTITION DES COURS

PLANNING COURS 2019/2020							
Jours	Horaires	NB H	Lieux	Tranches d'âge	Age	Niveau	Intervenants
Lundi	18h30 à 19h30	1	Studio Pierre Mendès France	2011 à 2009	8-10 ans	initiés	Quentin
	19h30 à 21h	1,5	Studio Pierre Mendès France	2006 à 2004	13-15 ans	initiés	Quentin
	21h à 22h30	1,5	Studio Pierre Mendès France	2004 à 2001	15-18 ans	débutants	Quentin
Mercredi	13h30 à 14h30	1	Salle rythmique - Sully	2011 à 2009	8-10 ans	débutants	Quentin
	14h00 à 15h30	1,5	Le Rancard	2008 à 2006	11-13 ans	initiés	Ingrid
	14h30 à 16h00	1,5	Salle rythmique - Sully	2008 à 2006	11-13 ans	débutants	Quentin
	15h30 à 17h00	1,5	Le Rancard	2006 à 2004	13-15 ans	débutants	Ingrid
	16h00 à 17h30	1,5	Salle rythmique - Sully	2006 à 2004	13-15 ans	initiés	Quentin
	18h00 à 19h00	1	Le Rancard	2011 à 2009	8-10 ans	débutants	Ingrid
	19h00 à 20h30	1,5	Salle rythmique - Sully	2004 à 2001	15-18 ans	initiés	Quentin
Jeudi	19h à 20h30	1,5	Studio Pasteur	S'Team*	tout âge	Perfectionnement technique	Milan
	19h00 à 20h30	1,5	Le Rancard	2006 à 2004	13-15 ans	débutants	Ingrid
	21h à 22h30	1,5	Studio Pierre Mendès France	2000 et +	18 ans et +	Mixte	Milan
Vendredi	18h00 à 19h30	1,5	Studio Pierre Mendès France	2008 à 2006	11-13 ans	débutants	Milan
	19h30 à 21h00	1,5	Studio Pierre Mendès France	2006 à 2004	13-15 ans	initiés	Milan
	21h00 à 22h30	1,5	Studio Pierre Mendès France	2004 à 2001	15-18 ans	initiés	Milan
Samedi	11h00 à 12h00	1	Studio Pasteur	2013 à 2012	6-7 ans	débutants	Ingrid et Quentin
	13h30 à 15h30	2	Studio Pierre Mendès France	S'Quad**	11 à 14 ans	confirmés	Quentin et Milan
	15h30 à 17h30	2	Studio Pierre Mendès France	S'Cadron**	15 ans et +	confirmés	Quentin et Milan

* S'Team est le cours training (perfectionnement technique) de S'Poart Asso ouvert à tous, les élèves pourront être amenés à faire des battles.

** S'Quad et S'Cadron sont les masterclass de S'Poart Asso, ce sont uniquement les professeurs qui choisissent les élèves qui intègrent ces cours

(Possibilité d'essayer un cours en fonction des places disponibles : il faut d'abord vous inscrire, en cas de désistement le dossier et le règlement vous seront restitués)

La composition des groupes vous sera transmise par mail.

Les intervenants se réservent le droit de faire des changements à la rentrée s'ils remarquent de trop grandes différences de niveau entre les élèves.

RAPPEL DES PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER :

- La totalité du règlement
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de danse hip hop
- Le dossier d'inscription et le règlement intérieur complétés et signés